

FAMILLES RURALES EVRECY  
GARDERIE PERISCOLAIRE  
1, PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
14210 EVRECY  
02 31 57 53 75

## **REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018**

Pour assurer le bon fonctionnement de la garderie périscolaire, il nous paraît intéressant et indispensable de communiquer aux familles utilisatrices les points suivants.

### **1. PERIODE D'OUVERTURE :**

**Du Lundi 04 Septembre 2017 au Vendredi 06 Juillet 2018**

### **2. HORAIRES D'OUVERTURE :**

- **Lundi de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h40**
- **Mardi de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h40**
- **Mercredi de 7h30 à 8h40 et de 11h40 à 12h40**
- **Jeudi de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h40**
- **Vendredi de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h40**

### **3. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIERES :**

#### **INSCRIPTIONS :**

**Pour toute inscription, l'adhésion annuelle et familiale à l'Association est obligatoire. Son montant a été fixé à 30€ en Assemblée Générale. Seront également nécessaires une fiche d'inscription, une fiche sanitaire et l'acceptation du présent règlement.**

#### **CONDITIONS FINANCIERES (prix pour un enfant pour 1 heure de présence):**

- Tarif horaire si moins de 5 heures par mois : 4,00 €**
- Tarif horaire si moins de 10 heures par mois : 3,50 €**
- Tarif horaire si moins de 15 heures par mois : 3,00 €**
- Tarif horaire si moins de 20 heures par mois : 2,50 €**
- Tarif horaire si plus de 20 heures par mois : 2,00 €**

Le calcul des sommes dues par chaque famille sera établi ensuite selon le quotient familial transmis par la CAF ou la MSA.

**Trois catégories ont été retenues :** Cat 1 : Quotient familial CNAF de 0 à 700, remise horaire de 0,60€  
Cat 2 : Quotient familial CNAF de 701 à 1300, remise horaire de 0,30€.  
Cat 3 : Quotient familial CNAF de 1301 et plus, pas de remise horaire.

Les catégories et les tarifs seront valables jusqu'au 31 Décembre 2017 et révisables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 sur demande.

Pour connaître votre quotient familial, n'hésitez pas à vous rapprocher de la CAF du calvados et de l'indiquer sur la fiche d'inscription de votre enfant.

Avec l'application de ces mesures, seul un nombre restreint de personnes habilitées par la CAF ou la MSA auront accès à vos données. Nous nous engageons donc à la non diffusion des informations communiquées.

*Le paiement des prestations sera exigible au plus tard le 20 de chaque mois, soit par chèque à l'ordre de Familles Rurales Evrecy, soit en espèces ou tickets CESU. Tous les paiements pourront s'effectuer à la Garderie, au Centre de Loisirs, siège de l'Association, ou par voie postale.*

**Tout retard de paiement sera pénalisé de 1€ par jour de retard.**

**Tout dépassement d'horaire le soir après 18h40 sera facturé en plus aux parents sur la base du taux horaire du SMIC en cours.**

#### **4. HYGIENE :**

Les enfants doivent se présenter à la garderie dans un état de propreté convenable. *Penser à contrôler régulièrement les chevelures et à signaler aux animateurs les éventuels problèmes de parasites.*

#### **5. RESPONSABILITES :**

*La prise en charge des enfants s'effectuera dès leur entrée dans la salle principale. Elle se terminera dès leur sortie ou dès le moment que l'enfant sera pris en charge par l'un de ses parents ou la personne responsable.*

Pendant les heures de prise en charge, aucun enfant ne pourra quitter la garderie seul, sauf muni d'une autorisation parentale. Tout enfant devant s'absenter sera pris en charge par l'un des parents responsables.

Nous vous demandons impérativement d'accompagner vos enfants le matin à l'intérieur de la garderie afin que les animateurs prennent en note leur arrivée. Le soir, merci d'indiquer aux animateurs votre départ avec vos enfants, ceci nous permettra de bien mentionner l'heure de celui-ci, pour le calcul de votre facture notamment, et dans un souci de sécurité optimum.

#### **6. COMPORTEMENT :**

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement d'un enfant, son cas sera soumis à l'examen de l'équipe pédagogique. Celle-ci pouvant décider de ne pas pouvoir garder l'enfant dans ses effectifs.

#### **7. SANTE :**

*Veuillez avoir l'obligeance de prévenir si votre enfant a des problèmes de santé : complétez avec attention la fiche sanitaire remise lors de l'inscription.*

En cas de prise de médicaments indispensable durant les heures de garderie, *les parents doivent impérativement prendre contact avec le directeur pour qu'il confie le traitement à l'animateur responsable de l'enfant.*

#### **8. ASSURANCE :**

L'association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. *Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet aller et retour et quand elle n'est plus en situation de prise en charge des enfants.*

#### **9. PRATIQUES :**

Il serait préférable que les vêtements déposés au vestiaire soient marqués. **Nous déconseillons que les enfants viennent avec objets ou bijoux de valeur (ou sous l'entière responsabilité des parents).**

#### **10. TRAVAIL DU SOIR :**

Sachez que les animateurs présents sont à votre disposition pour être le relais entre l'école et vous-même.

Pour le travail du soir des enfants, il sera fait avec les animateurs à votre demande. Néanmoins, nous vous demandons de les contrôler en rentrant chez vous, nous ferons de notre mieux pour assurer correctement ce service, mais il est possible, en cas de gros effectif lors de certaines journées, que le travail ne soit pas assez approfondi. Dans tous les cas, ce service n'est pas obligatoire, si vous ne jugez pas nécessaire que votre enfant fasse ses leçons sur la garderie, à vous de l'indiquer à l'équipe d'animation.

**Fait à EVRECY, le 30 Aout 2017.**

Le directeur de l'Association:  
**Sylvain SAMSON**